



MUNICIPALITÉ DE BERRY

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C ABITIBI
MUNICIPALITÉ DE BERRY

AVIS PUBLICATION

(ARTICLE 451 CM)

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BERRY

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Berry :

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 5 mars 2024 à 19 h 30, au 274, route 399.

Donné à Berry, le 7 février 2024.

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berry résidant à Berry certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le règlement # 177 le 7^e jour de février 2024. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour de février 2024.

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et greffière-trésorière